



## **1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER**

**N° 2017/O1/007**

### **QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Marie-Xavière FILIPPI**

**Au nom du groupe «FRONT NATIONAL »**

#### **OBJET : CET de Giuncaggio**

Monsieur le Président,

Faisant suite à plusieurs expertises, le 15 novembre 2016 le Préfet de Haute Corse refusait, par arrêté n° 928-2016, à la société « Oriente Environnement » l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et de stockage de déchets de terres amiantifères, ainsi que les activités connexes, au lieu-dit « Finochietto », sur le territoire de la commune de Giuncaggio.

Malgré cette interdiction, malgré la désapprobation constante et unanime de la population à un tel projet, malgré l'opposition des associations de protection de l'environnement, les avis défavorables des études d'impact environnementaux, mais aussi l'avis défavorable de la CTC, la société Oriente Environnement persiste dans son projet d'implantation de Centre d'enfouissement en attaquant, le 16 janvier 2017, l'arrêté préfectoral devant le Tribunal administratif. (Communication de l'Association Tavignanu Vivu).

Monsieur le Président, nous voudrions savoir si la Collectivité peut et va apporter aide et soutien à toutes les parties et à toutes les personnes impactées par ce projet, et nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la réalisation de ce projet.

Je vous remercie.